

FERMETURES ET DÉVIATIONS

DES CHEMINS DE RANDONNÉE PÉDESTRE ET DES ITINÉRAIRES DE LA SUISSE À PIED

INSTRUCTIONS DE SAISIE POUR LES RESPONSABLES DU CMS

DURÉE ET MISE À JOUR DES FERMETURES DE CHEMINS ET DES DÉVIATIONS

- En principe, seules les fermetures de chemins et les déviations de **plus d'une semaine** sont saisies. Dans des cas fondés, comme de courtes fermetures connues longtemps à l'avance (p. ex. lors de grandes manifestations), des exceptions sont possibles. Pendant la première phase du projet, l'accent sera mis sur les fermetures de longue durée jusqu'à ce que les charges administratives soient estimées et que les processus d'annonce soient mis en place dans les cantons.
- Les fermetures de chemins et les déviations préalablement enregistrées et validées **sont automatiquement activées une semaine à l'avance** (en fonction de l'horizon de planification des sports de plein air).
- Si la **date de fin** d'une fermeture de chemin ou d'une déviation n'est pas connue avec exactitude, l'information «jusqu'à nouvel ordre» peut être affichée pour les utilisateurs.
- Afin de s'assurer que les fermetures de chemins et les déviations levées ne soient plus affichées et de garantir une **mise à jour régulière des données**, celles-ci sont limitées à une durée d'un an à l'interne. Une semaine avant l'échéance du délai fixé, un **e-mail de rappel** est envoyé afin que l'état de la fermeture du chemin ou de la déviation soit vérifié et que celle-ci soit prolongée le cas échéant. Si aucune modification n'est effectuée, la fermeture du chemin ou la déviation est **automatiquement archivée**.

QUALITÉ DES DONNÉES ET VALIDATION

- Les fermetures de chemins et les déviations enregistrées peuvent être publiées directement par les associations cantonales de tourisme pédestre (ACTP) lors des **prises à jour quotidiennes**. Elles apparaîtront toutefois sur le géoportail fédéral dans une fenêtre pop-up avec la mention «**provisoire**».

- Afin de garantir un jeu de données complet et uniforme et d'assurer la coordination des fermetures et des déviations des chemins de mobilité douce en vue de leur publication sur le géoportail fédéral, Suisse Rando les valide **dans un délai d'un à trois jours ouvrables** en se fondant sur leur plausibilité, leur exhaustivité et leur uniformité et les **traduit en quatre langues (de, fr, it, en)**. Le statut est ensuite mis à jour en conséquence et affiche la mention «**validée**» pour les utilisateurs.
- Toutes les fermetures de chemins et les déviations enregistrées **peuvent être modifiées en tout temps**. Les changements sont à nouveau validés et traduits par Suisse Rando.

SOURCE DE L'INFORMATION

- La source de l'information (p. ex. commune, service forestier, etc.) est enregistrée à l'interne afin de pouvoir la contacter en cas de **questions au sujet du contenu ou de l'actualité** des données. Elle n'est toutefois pas publiée.
- **Les fermetures de chemins et les déviations doivent être saisies dans le CMS par les ACTP.** Suisse Rando ne les enregistre qu'en cas d'urgence après concertation avec l'ACTP concernée.
- **Suisse Rando dispose des droits d'administrateur** et est responsable de la gestion de toutes les fermetures de chemins et déviations enregistrées.

HARMONISATION DES TITRES

Recommandation concernant les titres des fermetures de chemins et des déviations:
«tronçon (début – fin) ou nom de la vallée ou de la région»

Exemple 1: *Untervaz – Mastrils* / Exemple 2: *Danger naturel: Hardwald et Rheinpfad*